

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



RECU LE 24 JANVIER 2014

Délibération 2014-016 du 06 Janvier 2014

L'an deux mil quatorze, le six janvier à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaients présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes O. CONSTANT – J. STORET – M. LACMENT – M. F. NAWROCKI -

MM. J. MAHIEU - E. REMY – Ph. GORGUET – G. CUVILLIER – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU – J. LAUDE – X. LEROUX – F. MARCHIENNE – X. POUILLAUE – B. HIEZ – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – D. PORET – J.P. POUTRAIN – M. POUILLAUE – J. DESCAMPS -

M. J. MAHIEU, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNE,

Mme M.F. NAWROCKI, absente et excusée, a été suppléée par M. Cl. FOURNET

M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS

M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. SAUVAGE

M. M. POUILLAUE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. LEBRET

Objet : **Dossier D.E.T.R. 2014**
 Dotation de Tableaux Blancs Interactifs – Ecoles du Territoire

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté la volonté politique de la collectivité de mettre en réseau le territoire et de contribuer à la réduction de la fracture numérique.

Monsieur le Président rappelle à cet effet l'opération de montée en débit du territoire qui permettra de doper les usages du numérique lorsque celle-ci aura été complètement réalisée.

Monsieur le Président propose, à ce titre, de procéder à une dotation de tableaux blancs interactifs pour toutes les classes primaires des écoles du territoire, permettant de renforcer l'usage des nouvelles technologies dans la pratique de l'enseignement des matières et de contribuer au développement de l'e-éducation.

Monsieur le Président détaille ensuite les critères d'éligibilité des dossiers au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et propose au Conseil Communautaire de présenter une demande de subvention sur cette opération.

Monsieur le Président détaille le budget estimatif de cette opération d'équipement qui se traduit de la façon suivante :

✓ Coût prévisionnel **hors taxes** de la dépense subventionnable :

Coût HT de l'opération	1 128 017 € HT
------------------------	----------------

✓ Plan de financement de l'opération :

Dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	Taux
* Acquisition immobilière				
<u>Travaux</u> (à détailler)		- DETR	282 004 €	25 %
Amélioration de la desserte en débit ADSL de la C.C. du Sud Artois – 1 ^{ère} phase	898 967 €	- Etat (à détailler)		
Accompagnement de l'e-Education afin de favoriser les nouvelles pratiques d'enseignement par le numérique et recréer le lien parents/enseignants. Dotation de chaque classe primaire du territoire d'un Tableau Blanc Interactif	200 000 €	- Conseil Général		
<u>Autres</u> (honoraires)		- Conseil Régional		
Assistance à M.O.	29 050 €	- Europe		
Coût total de l'opération (A)	1 128 017 €	Autres (à détailler)		
		Sous-total	282 004 €	25 %
		- Fonds propres	846 013 €	75 %
		- Emprunts		
		- Crédit-bail		
<u>Pour les dossiers relevant du développement économique :</u>		<u>Pour les dossiers relevant du développement économique :</u>		
Recettes de commercialisation lorsque le coût du projet est > à 1M€ (B)		Recettes de commercialisation lorsque le coût du projet est < à 1M€		
		Sous-Total	846 013 €	75 %
TOTAL base éligible (A-B)	1 128 017 €	Total de ressources	1 128 017 €	100 %

* Pour les opérations relevant du Développement Economique, le montant des acquisitions immobilières doit être estimé par « FRANCE DOMAINE ».

✓ Echancier de réalisation :

Date prévisionnelle de début de travaux	JANVIER 2014
Date prévisionnelle de fin de travaux	DECEMBRE 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décidé, à l'unanimité :

- d'approuver le projet de déploiement de T.B.I. dans les classes primaires du territoire,
- d'approuver le plan de financement de cette opération,
- d'inscrire au budget les sommes nécessaires à la réalisation de cette opération,
- de solliciter auprès de l'Etat l'attribution d'une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au titre de la programmation 2014, dans la limite des dépenses subventionnables et des taux de subventions autorisés.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 06 Janvier 2014 et transmission en Préfecture le 06 Janvier 2014.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 06 Janvier 2014 et transmission
en Préfecture le 06 Janvier 2014

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE.



Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE.

